

## MAIRIE DE VILLE

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 Novembre 2021

**Présents :** Mmes et Ms Philippe Barbillon - David Cresson - Christophe Carton – Marie-José Pont – Guy Illoul – Morgan Isaac – Yoann Dejonghe – Stéphane François - Brigitte Caron – Elisabeth Chevallier, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** Antoine Caumartin.

**Procurations :** Cédric Porcheur à David Cresson. Jasmine Defacque à Philippe Barbillon. Sylvie Merklen à Stéphane François. Mary Parente à Christophe Carton.

**Secrétaire de séance :** Guy Illoul.

**Présentation du bilan 2021 et des projets 2022 de l'association du « Comité des fêtes » par Cindy Cresson**  
Madame Cindy Cresson présente au conseil municipal le bilan 2021 du Comité des fêtes ainsi que les divers projets pour 2022. Pour les nombreux projets à venir, le Comité des fêtes requiert votre âme bénévole...

#### **Décisions Modificatives de crédits du Budget Primitif 2021 Décision N°2 – Service assainissement**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2021*

#### **COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2762	OPFI	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 707.00 €
<b>Total</b>				<b>6 707.00 €</b>

#### **COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2158	OPFI	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 707.00 €
27	2762	OPFI	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 707.00 €
<b>Total</b>				<b>13 414.00 €</b>

#### **Renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du service assainissement – choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du service assainissement, il convient de procéder au choix du bureau d'études pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Deux offres ont été reçues :

- **C-Tech** pour une offre de 13 340.00€ HT soit 16 008.00€ TTC
- **Symbioses Ingénieurs Conseils** pour une offre de 14 500.00€ HT soit 17 400.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public du service assainissement, au cabinet d'études C-Tech pour le montant de 13 340.00€ HT, l'offre étant la moins disante.

#### **Travaux de requalification de la rue de la Pâturrelle - choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification de la rue de la Pâturrelle, il convient de procéder au choix du bureau d'études pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Deux offres ont été reçues :

- **C-Tech** pour une offre de 10 575.00€ HT soit 12 690.00€ TTC
- **Verdi Ingénierie Cœur de France** pour une offre de 12 925.00€ HT soit 15 510.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de requalification de la rue de la Pâturrelle, au cabinet d'études C-Tech pour le montant de 10 575.00€ HT, l'offre étant la moins disante.

#### **Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de requalification de la rue de la Pâturrelle**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de requalification de la rue de la Pâturrelle et présente le dossier de demande de subvention établi par la société DEGAUCHY pour la partie « travaux » et par la société C-Tech pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

**-sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au taux de 37%**

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-établit le plan de financement comme suit :

**Pour la requalification de la rue de la Pâturelle :**

• Montant estimatif des travaux :	234 135.00 € HT
• Montant des honoraires AMO :	10 575.00 € HT
• Montant estimatif total :	<b>244 710.00 € HT</b>
• Subvention DETR (40% plafonné sur 150 000€) :	60 000.00 €
• Subvention Conseil Départemental (37% du montant HT) :	90 542.00 €
• Reliquat à charge de la commune :	<b>94 168.00 € HT</b>

**Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de requalification de la rue de la Pâturelle (voirie rurale)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de requalification de la rue de la Pâturelle et présente le dossier de demande de subvention établi par la société DEGAUCHY pour la partie « travaux » et par la société C-Tech pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

**-sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR au taux de 40% plafonné sur 150 000 €**

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-établit le plan de financement comme ci-dessus.

**Demande de subvention au Conseil Départemental, concernant une étude sur la sécurité routière de la commune de Ville**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'une étude sur la sécurité routière et la circulation sur la commune de Ville est pertinente, au vu des trop nombreux chauffards à conduite à risque qui circulent et traversent la commune. Dans ce contexte, l'étude sera basée sur un diagnostic complet, fondé sur un travail de terrain et des comptages (automatiques et par vidéo) et s'intéressera particulièrement aux modes de déplacement doux et au passage des véhicules encombrants (camion, cars...). Une réflexion sera également menée afin de proposer les aménagements réducteurs de vitesse les plus utiles possibles. Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention établi par la société **Ingénierie Sécurité Routière** (Compiègne).

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

**-sollicite à cet effet une subvention au Conseil Départemental au taux bonifié de 47% (RD594 / RD64)**

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-établit le plan de financement comme suit :

**Pour l'étude sur la sécurité routière :**

• Montant estimatif des travaux :	7 950.00 € HT
• Subvention Conseil Départemental (47% du montant HT) :	3 736.00 €
• Reliquat à charge de la commune :	<b>4 214.00 € HT</b>

**Demande de subvention au Conseil Départemental, pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.

**-sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au taux de 37%**

-prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

-établit le plan de financement comme suit :

**Pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique :**

• Montant estimatif des travaux :	81 934.00 € HT
• Montant des honoraires AMO :	5 410.00 € HT
• Montant estimatif total :	<b>87 344.00 € HT</b>
• Subvention Conseil Départemental (37% du montant HT) :	32 317.00 €
• Subvention FIPDR (20% du montant HT) :	17 468.00 €
• Subvention DETR sur les bâtiments communaux ; (40% plafonné sur 20 000€) :	7 651.00 €
• Reliquat à charge de la commune :	<b>29 908.00 € HT</b>

### **Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre du FIPDR, concernant le programme S au taux de 20%**
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- établit le plan de financement comme ci-dessus.

### **Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour le renouvellement des systèmes de vidéoprotection concernant les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le projet de renouvellement des systèmes de vidéoprotection de voie publique, et présente le dossier de demande de subvention établi par la société CITEOS pour la partie « travaux » et par la société BE2M pour la partie « maîtrise d'œuvre ».

Après avoir étudié le devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté, telle que définie ci-dessus.
- sollicite à cet effet une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR et concernant les bâtiments communaux au taux de 40% plafonné sur 20 000 €**
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.
- établit le plan de financement comme ci-dessus.

### **Acceptation de recette – Groupama**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la recette provenant de l'assurance Groupama, d'un montant de 1 200.00€, provenant d'un litige et des frais d'honoraires engagés.

### **Modification de la délibération constitutive d'une régie de recette**

Le Conseil Municipal :

**Vu l'avis favorable du receveur municipal du 28 septembre 2021 ;**

**Vu la modification devant être apportée à la délibération constitutive de la régie de recette du 23 mars 2018, article 13, concernant le mode de recouvrement des recettes ;**

DECIDE à l'unanimité :

**Article 13 :** Les recettes désignées à l'article 3 seront encaissées selon le mode de recouvrement suivant:

1° : Chèque

2° : Espèces

3° : Paiement en ligne (PayFIP)

**Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir un compte DFT auprès de la DGFIP Oise.**

### **Modification de l'article 3 de la convention entre la commune de Ville et le Comité des fêtes**

Pour les autres manifestations du Comité des fêtes (hors brocante, repas dansant et fête communale) au lieu de reverser 30% des bénéfices à la commune, le comité s'engage à acheter du matériel en fin d'année pour entretenir et améliorer la commune.

### **Questions diverses**

#### **Colis de Noël 2021**

La distribution des colis de Noël se fera le **Samedi 18 Décembre 2021 dès 9 heures.**

En raison de la crise sanitaire, la distribution sera rapide encore cette année, avec port du masque et de gants et en respectant la distanciation sociale. Merci de votre compréhension.

#### **Fête des grand-mères et des grands-pères**

Le conseil municipal souhaite organiser le repas des grand-mères et des grands-pères le dimanche 13 mars 2022 **sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.**

Fait à Ville, le 26 novembre 2021  
Le Maire, Philippe BARBILLON

